

la Commission des transports et lorsqu'elle en aura terminé avec les plaintes au sujet des chemins de fer il est peu probable qu'elle ait le temps d'étudier ce bill à fond.

J'espère que les nombreuses personnes impliquées dans ce genre d'affaire seront avisées longtemps à l'avance afin qu'elles puissent avoir toute latitude de préparer et de présenter leurs cas devant le comité. Il y aura des arguments pour ou contre le bill, mais il y a tellement d'argent en jeu—le ministre a parlé de 90 millions de dollars dans un cas et de 100 millions dans un autre, une grosse affaire, que je l'espère toutes les personnes intéressées auront le temps de préparer leur cause pour que le comité puisse examiner la question de façon approfondie avant qu'on adopte le bill et qu'on lui donne force de loi. Nous escomptons que cette mesure législative sera discutée à fond et de façon appropriée à l'étape du comité.

**M. Jack Marshall (Hunter-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, quelques mots sur ce bill C-11; je ne peux dire que je sois passionnément intéressé par Télésat ou par les services de lignes privées; ce qui m'intéresse c'est d'obtenir des moyens de communication normaux pour les personnes que je représente. Le gouvernement peut abroger ou annuler des paragraphes ou des articles de la loi autant qu'il le désire mais il est évident à mon avis que si les taxes doivent être changées ou approuvées ou révisées, il doit tout d'abord y avoir un service et je fais remarquer respectueusement que tel n'est pas le cas dans le district que je représente. Le nom de la Commission canadienne des transports n'est pas très populaire à Terre-Neuve, monsieur l'Orateur, parce qu'elle continue à faire preuve d'apathie quant aux services qu'elle est chargée de fournir pour ma province. Je n'ai pas besoin de rappeler les déclarations relatives aux mesures prises au sujet du service-voyageurs dans la province où des moyens de transport normaux sont refusés à de nombreux Terre-Neuviens.

Quant au service téléphonique comme autre forme de communication, une qui relève de la compétence de cette commission, il est difficile d'imaginer le système de communications qui existe à plusieurs endroits de la province. Il y a beaucoup trop de localités avec un seul téléphone dans une maison ou un bureau de télécommunications du CN, où les gens doivent voyager jusqu'à 10 ou 14 milles pour se rendre, bien entendu s'ils sont assez chanceux d'y trouver le téléphone en état de fonctionner.

Puis, monsieur l'Orateur, il y a des endroits vraiment bien desservis par le service de télécommunication du CN. Quelques-uns ont 10 ou 12 téléphones, grâce à la CCT, mais il sont

[M. Howe.]

tous sur la même ligne. Monsieur l'Orateur, imaginez un village ainsi organisé à Terre-Neuve et qu'il faille faire venir le médecin pour une personne malade. Le manque de soins médicaux est une chose, mais le moyen de communication nécessaire en cas d'urgence est sous la responsabilité du ministre qui régit la CCT. Il est honteux de priver n'importe quel Canadien de son droit à ce service.

Monsieur l'Orateur, on peut parler de modifier les taxes, mais dans les endroits isolés de Terre-Neuve, on ne parle pas de taxes, mais de poteaux de téléphone. Si quelqu'un veut la prolongation des services, on demande \$85 par poteau. Reste à savoir si les intéressés ont les moyens de payer ce qu'il faut. Alors, pourquoi nous soucions-nous autant d'approbation et de modifications? Pourquoi le gouvernement demande-t-il qu'on approuve ou qu'on modifie? Quand remplira-t-il la promesse qu'il a faite de chances égales pour tous les Canadiens, sans égard à la région où ils vivent?

Je vais essayer de citer quelques exemples. Je vais parler de la petite collectivité de Trout River, qui est avantagée de quelques appareils de téléphone, mais si ses habitants veulent appeler une collectivité voisine, à environ cinq milles, ils doivent recourir à l'interurbain. Ensuite, il y a la collectivité à quelques pas de la ville de Corner Brook, où le marchand pourvu du téléphone doit payer 40c. pour chaque appel. Monsieur l'Orateur, il s'agit du plus récent dispositif, celui qu'on appelle le téléphone-radio. En cette ère du satellite, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'hésite pas à effectuer des millions de dollars au service de communication avec l'univers, mais il est évident qu'il ne sait pas que des milliers de Terre-Neuviens n'ont pas même le téléphone.

Et nous allons maintenant avoir un nouveau programme—Information-Canada comme on l'appelle. Il tiendra les Canadiens au courant de tout ce que le gouvernement fait. Ma foi, ce programme ne sera pas très utile à bien des régions de Terre-Neuve, monsieur l'Orateur. Certainement pas par téléphone. Mais les gens obtiennent des informations de leurs députés car ceux-ci savent comment communiquer. Par des contacts directs avec leurs électeurs et parce qu'ils s'intéressent à contracter des engagements et à offrir leur contribution alors que le gouvernement ne se soucie pas de communiquer avec les Terre-Neuviens négligés.

J'hésite à critiquer le ministre des Communications (M. Kierans) à cet égard, monsieur l'Orateur, mais il est bien difficile d'accepter des frustrations quotidiennes, de s'apercevoir que son district est privé des services auxquels il a droit, un droit fondamental et normal au service normal de communications.